



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 14/2021**

Vevey, le 14 juin 2021

**Ne pas diffuser**  
**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal le jeudi 17 ou 24 juin 2021**

**Réponses aux vœux de la commission de gestion, exercice 2020**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 65ss du Règlement du Conseil communal, du 10 octobre 2014, la Municipalité répond comme suit aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2020.

**Suivi des vœux 2018/19/20**

**DIRECTION DES ESPACES PUBLICS**

**Vœu n° 7/2018 et n° 4/2019**

La Cogest souhaite connaître où en est l'étude et quelles sont les premières pistes d'action sur la « future carte déchetterie » afin d'y intégrer plusieurs fonctionnalités en relation avec d'autres services (DJEFS : entrée piscine, DASLIG : carte sésame, etc.)

*En effet, ce projet sera réétudié et actualisé en même temps que le repositionnement de la déchetterie provisoire. La DEP relancera également les autres services pour identifier leur intention, ou pas de profiter d'une carte "commune". Il est à signaler que la version "multifonction" est une solution attractive mais plus onéreuse que la solution d'une carte dédiée uniquement à l'accès de la déchetterie. Il est important également de s'assurer que la solution de stockage des données des citoyens puisse être en conformité avec la Loi sur la protection des données (LPD).*

**DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTÉGRATION ET DES GERANCES**

**Vœu n°5/2020**

La Cogest aimerait que la Municipalité se penche à nouveau sur le projet de digue au Port de la Pichette.

*La DEP n'a pas traité ce sujet pour l'instant compte tenu d'autres priorités.*

**Vœu n°16/2020 PICHETTE**

La Cogest souhaite que la Municipalité effectue une analyse sur l'ensemble du fonctionnement et l'exploitation de la Pichette - camping et port :

- qu'un contrôle annuel des locataires du Port de la Pichette soit fait ;

*Le contrôle annuel des locataires du Port se fait par l'envoi des factures et le règlement de la location de la place d'amarrage, conformément au règlement communal.*

- qu'une réflexion soit faite concernant l'agrandissement du Port de la Pichette ;

*cf réponse au vœu n°05/2020*

- que le gardien du Camping de la Pichette ait un cahier des charges et que son contrat de travail soit mis à jour ;

*Un nouveau cahier des charges sera établi lors de l'engagement du nouveau gardien du Camping de la Pichette au moment du départ en retraite de l'actuel gardien.*

- qu'un contrat écrit soit établi avec les résidents comprenant l'emplacement et la surface louée ;

*Le gardien du camping utilise un logiciel informatique d'enregistrement des occupants du camping duquel en découle une fiche valant comme contrat. Un exemplaire est remis à l'utilisateur et l'autre exemplaire reste chez le gardien.*

*Pour les résidents et les saisonniers, un complément pourra être apporté au logiciel afin d'y intégrer le numéro d'emplacement, éventuellement la surface ceci pour la saison 2022. Toutefois, ceci n'est pas possible pour les touristes, afin de garder une certaine flexibilité en fonction du type d'installation arrivant (tentes, caravanes, minibus).*

## **DIRECTION DES FINANCES**

### **Vœu n°12/2020**

La Cogest souhaite que le rapport d'audit financier et organisationnel soit transmis à l'ensemble des conseillers communaux.

*La transmission du rapport d'audit financier et organisationnel au Conseil communal nécessite d'être accompagnée par une analyse de chaque service de l'administration des conclusions de l'audit. Ce travail conséquent n'a pas encore pu être mené à son terme.*

*La Municipalité rappelle toutefois que la consultation de ce document est possible selon le droit conféré par la loi sur l'information du 24 septembre 2002 (LInfo). Cette demande à adresser à la Municipalité n'est soumise à aucune exigence de forme, elle n'a pas à être motivée et elle est gratuite.*

## **DIRECTION JEUNESSE ÉDUCATION FAMILLE ET SPORTS**

### **Vœu n° 12/2019**

La Cogest souhaite que la Municipalité fasse une communication sur les nouveaux axes du secteur jeunesse élaborés lors du premier trimestre 2019.

*En effet, en lien avec des postes vacants (animateurs et travailleur social de proximité) ce projet a dû être reporté. La direction a sollicité en août 2019 les membres du secteur, et les animateurs en particulier, afin de procéder à une analyse de terrain afin d'identifier les besoins et les axes de développement possibles pour l'animation socio-culturelle. Les travailleurs sociaux de proximité ont quant à eux continué l'analyse et le développement des activités de prévention avec un élargissement de la mesure Prév'Rives notamment. Le rapport final des animateurs a été soumis en juin 2021 au Municipal en charge de la DJEFS et sera transmis à la nouvelle Municipalité. Au vu de la réorganisation de la DJEFS et de l'éclatement du secteur jeunesse sur trois sites. Il est proposé que ce vœu soit redéfini et reposé en lien avec la nouvelle organisation de la Municipalité pour la législature 2021-2026.*

## **VOEUX 2021**

### **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

#### **Vœu n°01/2021**

La CoGest souhaite la mise en place d'une adresse courriel fixe transmissible pour les présidences des commissions permanentes ainsi que de la présidence du Conseil Communal.

*Cette question, soulevée par la Commission de gestion à l'automne 2020, a déjà été soumise au bureau du Conseil qui a donné une réponse négative à cette demande. La DSI joint ci-dessous la prise de position du bureau du Conseil et, s'alignant sur celle-ci, ne mettra ainsi pas en place les adresses demandées par la CoGest pour les présidences des commissions permanentes ainsi que de la présidence du Conseil Communal.*

**De:** Sophie Métraux <so.metraux@gmail.com>  
**Envoyé:** dimanche, 22 novembre 2020 19:28  
**À:** Greffe municipal  
**Cc:** Christophe Ming; Pierre-André Perrenoud; Pascale Bacher; Raphaël Delessert  
**Objet:** Re: Demande de prise de position du bureau du Conseil communal - Demande d'adresse e-mail de la Ville pour le président de la Cogest

Mesdames,  
Messieurs,

La demande de création d'adresses courriel [@vevey.ch](mailto:@vevey.ch) a été soumise au Bureau du Conseil.

Par la présente, je vous informe que celui-ci n'est pas favorable à la création de telles adresses, ni pour l'ensemble des conseillères et conseillers ni uniquement pour les président-e-s des commissions de surveillance.

Le Bureau considère qu'il n'y a pas de besoin en la matière. Ces nouvelles adresses courriel ne feraient que rajouter une boîte que devrait gérer les conseillères et conseillers en sus de leurs adresses personnels, professionnels, etc. En termes d'archivage, la boîte courriel spécifique à une présidence n'est pas garante d'archives plus complètes et accessibles, car l'archivage relève de la personne qui utilise la boîte.

La création de telles adresses demanderait un certain travail à la DSI, ce que ne souhaite pas le Bureau. En outre, ces adresses finalement ne faciliteraient pas le travail de l'administration (greffe par exemple); la gestion demeurerait la même. Tel serait peut-être le cas s'il existait un système de gestion informatique global du conseil (présence, dépôts, etc.). Or, ce n'est absolument pas le cas actuellement, ni même à moyen long terme.

La mise en place de telles adresses aurait un coût que le Bureau ne souhaite pas engendrer.

Le Bureau a également relevé que la multiplication des boîtes courriel aurait certainement un impact négatif en termes de pollution numérique.

A noter encore que la demande n'aurait de toute façon pas été opportune pour cette législature; les nouvelles adresses auraient de toute façon été envisagées pour la législature à venir.

En vous remerciant de transmettre cette décision à la Municipalité, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sophie Métraux  
Présidente du Conseil communal - Vevey

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Vœu n°02/2021**

La CoGest souhaite que la municipalité donne le statut de répondant pour tout ce qui concerne les projets liés aux développements et à la gestion des sites internet au secteur communication avec appuis de la DSI et non plus l'inverse.

*Une nouvelle directive relative à la communication et à la gestion des réseaux sociaux de la Ville de Vevey a été établie. Elle sera transmise à la nouvelle Municipalité de Vevey.*

## **DIRECTION JEUNESSE ÉDUCATION FAMILLE ET SPORTS**

### **Vœu n°03/2021**

La CoGest souhaite limiter l'impact des futurs travaux concernant les collèges sur la vie scolaire (pas multiplier les interventions) via notamment une bonne synchronisation avec la DAIE.

*La DJEFS est en relation étroite et régulière avec les deux directions des établissements scolaires de Vevey et la DAIE, dans une dynamique de dialogue et d'échanges. La DAIE comme la DJEFS veillent ainsi systématiquement à ce que les travaux, mineurs ou majeurs, ne perturbent pas la vie scolaire, respectivement à limiter au maximum les nuisances des interventions des entreprises dans les bâtiments scolaires par une planification adaptées, par exemple pendant les vacances scolaires.*

*Dans le cadre de travaux de rénovation majeurs, des mesures ad hoc sont prises sauf pour une structure fournissant des activités extra-scolaires qui a préféré rester sur le site. A titre d'exemple, lors de la rénovation du collège de la Veveyse, le site avait été complètement fermé et toutes les activités scolaires ont été transférées dans des pavillons provisoires construits sur une partie du parking du SIGE.*

*Pour les travaux futurs, la même attention sera portée afin de ne pas préjudicier l'étude des élèves et la qualité de l'enseignement par les professionnels du milieu scolaire.*

*D'autres part, une planification des différentes interventions dans le bâti scolaire est en cours de réalisation par la DAIE, en collaboration étroite avec le secteur éducation de la DJEFS et les directions d'établissement.*

## **DIRECTION DE LA CULTURE**

### **Vœu n°04/2021**

La CoGest souhaite une adaptation technique du plafond du Dansomètre (av. de Corsier 19) afin de pouvoir utiliser la grande salle au-dessus (BURO19) avec plus de 6 personnes, limite actuelle à cause de la charge admissible.

*Concernant la capacité d'accueil au Buro 19, la DAIE a déjà confirmé le nombre de 6 personnes. La charge utile du plancher de l'étage est limitée à 150 kg/m<sup>2</sup>.*

*C'est relativement faible en comparaison de la charge utile du plancher renforcé du rez-de-chaussée de 500 kg/m<sup>2</sup>. Cela signifie qu'à l'heure actuelle il n'est pas possible d'envisager un accueil plus important. La DAIE dispose d'une expertise du 2 juillet 2009 dans laquelle le renforcement du plancher de l'étage nécessiterait la pose de piliers métalliques dans l'espace actuel du Dansomètre. Cette incompatibilité de la pose de piliers métalliques au milieu d'un espace de création chorégraphique est la raison de l'abandon de cette variante. Dès lors, il est apparu inutile de développer une étude technique et financière.*

### **Vœu n°05/2021**

La CoGest souhaite que la DC fasse enlever la plaque explicative du socle où se trouvait la statue de l'artiste André Raboud (Quai Ernest Ansermet)

*La Direction de la culture a consulté la Direction des espaces publics, qui se chargera d'enlever le socle situé au Quai Ernest Ansermet entre le 14 et le 19 juin 2021.*

## **DIRECTION DES FINANCES**

### **Vœu n°06/2021**

La CoGest souhaite que la municipalité mette tout en œuvre pour rééquilibrer le bilan de la Commune.

*Au 31 décembre 2020, le bilan de la commune présente un découvert de 23 millions de francs. Toute chose égale par ailleurs, celui-ci devrait encore se péjorer jusqu'à 33 millions à la fin de l'année 2021 selon les estimations du budget 2021 accepté par le Conseil communal. Rééquilibrer le bilan nécessiterait donc de réaliser un bénéfice cumulé durant plusieurs années de plus de 33 millions de francs. La Municipalité estime que, compte tenu de la conjoncture économique ainsi que du calendrier de l'accord canton-UCV sur la facture sociale et de la réforme de la péréquation intercommunale, cette perspective s'inscrit sur une période d'au moins 10 ans.*

*En effet, s'il est toujours possible d'envisager des mesures d'économie dans certains domaines, les causes de ce déséquilibre du bilan se retrouvent majoritairement dans des politiques cantonales et fédérales sur lesquelles nous n'avons que peu voire pas du tout d'emprise. En tête la baisse importante de la fiscalité des entreprises qui a durement impacté nos recettes, mais aussi le déséquilibre manifeste de la répartition des charges entre le canton et les communes. A cela s'ajoute, d'une part, une augmentation constante de charges liées à des politiques intercommunales, principalement dans les domaines de la sécurité et des transports publics et, d'autre part, des incertitudes sur les recettes fiscales des personnes physiques en lien avec la pandémie de Covid-19.*

*Enfin, pour relativiser ce découvert important avec certains éléments de notre patrimoine, on peut relever que nos actions Romande Energie Holding SA et Holdigaz sont inscrites à leurs valeurs nominales au bilan, soit un pour un montant total de 2.5 millions. Toutefois au cours du marché au 31 décembre 2020, celles-ci ont une valeur de plus de 56 millions. Dès lors, si elles étaient inscrites à la valeur marchande au bilan de la commune, celui-ci présenterait un capital de 33 millions de francs au 31 décembre 2020 et non plus un découvert.*

### **Vœu n°07/2021**

La CoGest souhaite recevoir le détail de la charge nette d'ASR pour Vevey (cf. Compte 600.3521 – Participation à la charge nette de l'association de communes Sécurité Riviera).

*Le détail de la charge nette d'ASR est présenté dans le décompte « Sécurité Riviera – répartition par commune comptes 2020 » en annexe.*

## **DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT, DE L'INTÉGRATION ET DES GERANCES**

Vœu n° 08/2021 (suite Vœu n° 7/2019)

La CoGest souhaite que la municipalité propose rapidement une politique du logement claire.

*La Municipalité a mandaté la société iConsulting pour élaborer, en la collaboration avec la Municipalité et les services concernés, un « objectif logement / politique de l'habitat de la Commune de Vevey ». A ce stade, la politique du logement est en cours de rédaction.*

### **Vœu n°09/2021**

La CoGest souhaite que la situation des Jardins familiaux (vers Pra) soit mise à jour. Les relations entre la Ville de Vevey et l'association gérante doivent être clarifiées ainsi que la convention et l'ensemble de la gestion du lieu.

*Nous avons pris bonne note de ce vœu et nous allons travailler avec la nouvelle Municipalité par rapport à l'organisation administrative de ces jardins, l'élaboration d'une convention et de la gestion de ce lieu.*

### **Vœu n°10/2021**

La CoGest souhaite que la gestion des places de parc au terrain de foot de la Veyre soit reprise en main. Il a été constaté que les 16 places théoriquement disponibles pour le terrain sont occupées par diverses autres usagers. Il faudrait que gérance revoie la convention et l'application de celle-ci. En plus, il serait opportun d'ajouter le marquage au sol pour deux à trois places de parc sur l'espace bétonné vide au même niveau que le terrain, éventuellement en limitant les places deux-roues actuellement trop nombreuses.

*La DASLIG a pris bonne note de ce vœu et va faire le nécessaire afin d'éclaircir cette situation.*

### **Vœu n°11/2021**

La CoGest souhaite la mise à niveau des infrastructures provisoires du pêcheur nécessaire à une exploitation à court-moyen terme. Ceci particulièrement en vue des fortes chaleurs de l'été.

a. Aération-climatisation ;

*Il n'est pas autorisé de climatiser des locaux pour du confort de personnes. Il a été convenu avec le pêcheur que deux petites ouvertures pourraient être créées de part et d'autre du cabanon pour améliorer la ventilation si nécessaire. L'ouverture des fenêtres et de la porte restera toutefois le meilleur moyen d'aérer les locaux.*

b. Possibilité de nettoyage avec évacuation adéquate de l'eau ;

*L'emplacement de la grille (tout comme l'ensemble du projet) a été validé par le pêcheur par l'intermédiaire de son avocat en date du 02.04.2020. On peut lire : « Quant à l'emplacement de l'arrivée d'eau et de la grille d'évacuation raccordée aux eaux usées, mon client n'a pas d'opposition à ce qu'elles soient installées à l'endroit indiqué sur le plan que vous m'avez transmis. »*

*La position de l'écoulement est à proximité d'une chambre existante du réseau communal des eaux usées, le choix de l'emplacement s'est fait par soucis d'économie en regard de l'aspect provisoire de la construction ;*

*Selon les règles élémentaires d'hygiène, aucun déchet de poissons ne doit être produit à l'extérieur du cabanon. L'eau utilisée à l'extérieur sert à rincer les filets et peut être apparentée à de l'eau du lac = pas d'odeur ou de problèmes d'hygiène particuliers.*

c. Inversion des robinets pour permettre l'ouverture de la fenêtre ;

*Les plonges ont été récupérées dans l'ancien cabanon du pêcheur. Un vantail de la fenêtre située devant l'évier s'ouvre. Le fait d'ouvrir les deux, n'améliorera pas la ventilation du local ; Initialement les plonges devaient être installées par le pêcheur lui-même. Ne voulant pas déménager, le travail d'aménagement intérieur et les frais occasionnés ont été supportés par la Ville.*

d. Déplacement du boîtier électrique actuellement au niveau du sol ;

*Comme indiqué au pêcheur, le boîtier électriques est étanche et ce n'est pas important s'il est mouillé lors du nettoyage.*

e. Contrôle de l'évacuation de la plonge.

*La plonge appartient au pêcheur.*

*Remarque complémentaire : à noter que lors de la phase d'étude du projet, tous les détails et choix ont été validés par M. Brügger directement ou par le biais de son avocat.*

*Lors de la réalisation du chantier, les relations se sont envenimées : M. Brügger s'est montré fermé à la discussion, il n'a plus collaboré et s'est brusquement montré injurieux, menaçant voire même violent.*

*Au vu de la situation, l'avocat de la Ville a préconisé de ne plus s'approcher de M. Brügger, ce dernier étant hors de contrôle. Il n'a donc pas été possible d'effectuer un suivi après l'établissement du pêcheur, suivi qui en soit ne faisait de toute façon pas partie de la demande initiale (cabanon brut à aménager par le pêcheur !).*

## **DIRECTION DES ESPACES PUBLICS**

### **Vœu n°12/2021**

La CoGest souhaite l'ajout d'un éclairage adaptatif dans et aux alentours immédiats du funérarium de St-Martin.

*Suite au constat ce début d'année de défauts d'éclairage aux différents accès du centre funéraire, la cellule crépusculaire a été réparée et des ampoules plus lumineuses ont été installées. Néanmoins, la DEP vérifiera si ces éléments suffisent au bon éclairage des abords immédiats et, au besoin, étudiera une modernisation de l'éclairage dans le cadre du concept directeur d'éclairage public.*

### **Vœu n°13/2021**

La CoGest souhaite une rénovation rapide du lift mortuaire actuellement inutilisable et empêchant l'utilisation adéquate des « chambres de repos » rénovées récemment.

*La Municipalité a pris bonne note de ce vœu et traitera cette question avec les services concernés (nouvelle Municipalité)*

### **Vœu n°14/2021**

La CoGest souhaite que la Ville prenne contact avec le Canton par rapport aux démarches concernant la gestion de l'infestation de moules Qagga.

*La DEP, via son garde-ports, a déjà pris contact avec le canton. Le CIPEL et l'OFEV ont émis des recommandations quant aux gestes indispensables à adopter pour limiter la propagation de cette espèce invasive (qu'est la moule quagga). Les recommandations sont affichées dans les ports. Cette information a déjà été transmise au Président de la Cogest par courriel du 28.05.2021.*

### **Vœu n°15/2021**

La CoGest souhaite une communication de la ville par rapport au deuxième essai de mise en place de poubelles de tri sélectif public après l'expérience réussie de Dolce Riviera.

*La DEP va installer courant juin 2021 à des fins de test, 13 stations de tri sélectif (canettes-PET-déchets) réparties entre le Quai E.-Ansermet et le Port de Plaisance. La qualité des matières récoltées (PET et canettes) sera évaluée par les repreneurs respectifs pour la période allant de juin à septembre 2021 avec un rapport à l'appui quant à la poursuite ou pas de l'expérience. L'information officielle du démarrage de cette phase d'essai de tri sélectif public sera relayée par le service communication de la Ville en temps voulu.*

### **Vœu n°16/2021**

La CoGest souhaite que les informations relatives au groupement forestier de la Veveyse soient intégrées au rapport de gestion.

*La DEP en a pris note. Le prochain rapport de gestion 2021 comportera les informations y relatives.*

## DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE

### Vœu n°17/2021

La CoGest souhaite l'aménagement de deux vestiaires supplémentaires au terrain de foot de la Veyre afin d'éviter le croisement des joueurs avant et après entraînements et matches (enfants / adultes) et ainsi maximiser l'utilisation des terrains existants.

*Le projet initial prévoyait la construction de 8 vestiaires pour deux terrains de football. L'abandon du deuxième terrain et les discussions avec les utilisateurs ont amené la Municipalité de l'époque à proposer une réduction justifiée du nombre de vestiaires. Le projet réalisé comprend quatre vestiaires pour un terrain principal synthétique (praticable comme deux demi-terrains) et un demi-terrain en gazon naturel. L'usage du site de La Veyre s'étant intensifié ces dernières années, l'ajout de deux vestiaires pourrait être étudié dans le cadre d'un nouveau plan des investissements permettant une exploitation optimale des 3 surfaces d'entraînement existantes. En effet, la mise à disposition limitée de 4 vestiaires ne permet pas aujourd'hui le croisement de 6 équipes lors du changement de créneaux horaires.*

### Vœu n°18/2021

La Cogest souhaite que la DAIE indique les principes suivis dans la gestion du nettoyage des locaux et quels sont les critères pour le choix entre l'attribution du travail à des collaborateurs de l'administration communale (concierges ou autres aux comptes .3010 et 3011) ou à des prestataires externes (comptes .3189 ou autres).

*Principes suivis :*

*La DAIE a défini la nomenclature des locaux à nettoyer, les prestations standards, les fréquences de passage et les rendements de travail, permettant d'établir le semainier type de l'employé-e. Le personnel est formé pour effectuer des petites réparations, veiller au fonctionnement adéquat des installations techniques et utiliser avec efficacité les produits d'entretien.*

*Critères entre prestations internes et prestations externes :*

*Le principe général est celui d'un service de conciergerie interne à la commune. L'externalisation intervient dès lors que des horaires irréguliers et/ou en soirée en fonction des usages variés des locaux sont nécessaires. C'est également le cas lorsqu'il s'agit de remplacer une absence ne pouvant être palliée par les employé-e-s non rattaché-e-s aux bâtiments.*

### Vœu n°19/2021

La Cogest souhaite émettre une série de vœux relatifs aux Bains Payes :

a) La CoGest demande de remplacer au plus vite l'échelle menant au lac (ancien plongeur).

*Au vu du danger avec l'échelle existante, celle-ci a été démontée suite à la visite de la CoGest. Une échelle sera posée dans le cadre de l'éventuelle réalisation d'un deck pour la saison 2022.*

b) La CoGest espère qu'une solution rapide soit trouvée pour rendre la dernière marche bétonnée au bord du lac moins glissante pour les utilisateurs. Par exemple l'idée d'un deck en bois, proposée par les gérants, pourrait être envisagée rapidement, comme c'est le cas avec l'opération Vevey-A-Live.

*Un deck en bois ne peut malheureusement pas être posé rapidement au même titre qu'avec l'opération Vevey-A-Live. En effet, il s'agit d'un deck sur une concession et sur l'eau, ce qui nécessite une étude d'un ingénieur (force de l'eau), une autorisation de la DGE et une mise à l'enquête. Ceci, au contraire de ce qui a été fait dans le cadre de Vevey-A-Live les decks étaient posés sur le quai et non pas sur l'eau. Toutefois, pour cette année 2021, la DEP s'occupera de passer régulièrement, à un rythme qui reste à définir, pour le nettoyage de ces marches. Les premières démarches administratives ont d'ores et déjà été menées auprès de la DGE*



*concernant ce projet de deck. Cependant, la réalisation d'un tel projet ne pourrait voir le jour que pour la saison estivale 2022.*

- c) La CoGest demande de poser sans tarder un panneau indiquant ce risque de glissade, ainsi que des mains courantes dans les escaliers entre la jetée et la terrasse de la buvette.

*La commande du panneau est en cours (marches glissantes et baignade non surveillée) et 3 mains courantes ont d'ores et déjà été commandées auprès de la Sté ECS.*

- d) La CoGest demande que les douches du site soient rapidement rendues fonctionnelles, idéalement avec de l'eau chaude pour les douches intérieures.

*La Sté Grisoni a été mandatée pour la remise en service des douches à l'eau froide. Une production d'eau chaude au gaz nécessiterait la mise en conformité de la cheminée avec la procédure qui en découlerait. Une production d'eau chaude solaire nécessiterait une étude de faisabilité.*

- e) La CoGest demande que soit réglée la question de l'écoulement de l'eau de pluie qui stagne actuellement sur la partie Ouest du toit plat de la buvette.

*L'extension en question a été réalisée par l'ancien exploitant. Après des infiltrations l'étanchéité a été refaite à neuf. Il s'agit vraisemblablement de problèmes de raccord.*

- f) La CoGest demande si les barrières du toit sont actuellement dans les normes de sécurité. *Non ni dans sa forme (escaladable) ni dans sa hauteur (< 100cm).*

- g) La CoGest demande d'installer un ferme-porte aux WC homme.

*Une demande de devis a été établie auprès d'Alpha Léman en date du 19.05.2021. Analyse de l'offre en cours.*

## **DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **Vœu n°20/2021**

La CoGest souhaite que la municipalité appuie la demande de billet court parcours sur la ligne 201 avec l'ensemble des communes concernées comme proposé par les VMCV.

*En date du 9 septembre 2020, les VMCV ont indiqué que le Conseil d'administration et la Direction jugent incompatible cette proposition avec les objectifs et moyens actuels des VMCV. En effet, selon les VMCV, l'introduction d'un tel billet ne permettrait pas le report modal des automobilistes sur les transports publics, mais plutôt celui des cyclistes et piétons. Par ailleurs, la gestion de la billetterie et du contrôle des titres de transports seraient extrêmement compliqués à mettre en place.*

*Les VMCV proposent toutefois que l'ensemble des communes propriétaires de l'entreprise s'organisent pour demander d'une seule voix l'introduction d'un billet court parcours sur la ligne 201. L'objet a été transmis à la conférence régionale des transports publics Riviera en octobre 2020. Il a été décidé de reprendre ce sujet lors d'une prochaine séance, une fois que les nouvelles autorités communales seront en place.*

### **Vœu n°21/2021 (suite du vœu n°10/2020)**

La Cogest souhaite que la Direction de l'urbanisme puisse obtenir rapidement les ressources en personnel afin d'assurer la régularisation des dossiers portant sur l'émolument pour enseignants. Ceci devrait permettre une augmentation des recettes de la commune au compte 351.4272.02.

*Au sein de la DU c'est la police des constructions qui est en charge des procédés de réclame. Une réflexion globale sera faite pour le prochain budget.*

**Vœu n°22/2021** (suite vœu n° 17 de 2019 et n° 15 de 2020)

La Cogest souhaite que la Municipalité finalise l'installation des radars pédagogiques (indicateur de vitesse) à plusieurs endroits sur la Route du Rio-Gredon et toute l'Avenue de Gilamont, et mette en place rapidement d'autres mesures efficaces permettant d'améliorer la sécurité des piétons et le ralentissement du trafic automobile. Pour rappel, en 2020 aucun indicateur de vitesse n'a été mis en place et seul une bande cyclable a été marquée sur une partie de l'Avenue de Gilamont (dans le sens de la montée uniquement). À court terme et avant le début du projet de réaménagement de l'Avenue de Gilamont, les mesures à prendre et aménagements à réaliser pourraient notamment être les suivants :

Installer une signalétique pour la sécurisation des passages piétons ;

Prévoir davantage de marquages sur la route ainsi que des rétrécissements de chaussée ;

Demander la présence régulière d'agents pour sécuriser le passage des enfants aux heures d'écoles.

*A court terme, un nouveau radar pédagogique sera posé par ASR à divers endroits problématiques pour des durées limitées. Des mesures de sécurisations seront étudiées et des aménagements créés, cas échéants.*

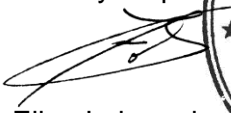

**DIVERS**


**Vœu n°23/2021**

La CoGest souhaiterait une réflexion globale quant aux valorisations des indemnités des élus au Conseil Communal.

*Ce vœu est transmis au Bureau du Conseil communal pour étude. Le cas échéant, la Municipalité rédigera un préavis pour l'adoption des indemnités des des élu.e.s.*

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 14 juin 2021.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique  le Secrétaire a.i. 



Élina Leimgruber P.-A. Perrehoud

## Sécurité Riviera - répartition par commune comptes 2020

		600.00	601.00	602.00	607.00	605	606	604	603	608										
Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	Autorités	Direction & Services	Chancellerie	Amendes	Ambulance	UTLI	Prévention	Police Riviera	Polcom	Tot. 600 à 608	coût/hab	Budget 2020	Comptes 2019				
Blonay	6'151	5.00	30'755.00	21'805.93	140'467.43	11'422.60	41'793.93	32'497.35	72'479.58	62'635.71	1'081'176.79	34'644.17	1'498'923.48	243.69	243.62	226.57				
Chardonne	3'032	3.00	9'096.00	6'449.25	41'544.20	3'378.31	12'360.84	9'611.31	21'436.33	18'524.94	319'765.37	10'246.25	443'316.79	146.21	146.17	135.94				
Corseaux	2'287	3.00	6'861.00	4'864.59	31'336.27	2'548.22	9'323.63	7'249.69	16'169.16	13'973.13	241'195.06	7'728.62	334'388.36	146.21	146.17	135.94				
Corsier	3'363	3.00	10'089.00	7'153.31	46'079.53	3'747.12	13'710.26	10'660.57	23'776.51	20'547.28	354'673.80	11'364.82	491'713.18	146.21	146.17	135.94				
Jongny	1'544	3.00	4'632.00	3'284.18	21'155.75	1'720.35	6'294.57	4'894.41	10'916.12	9'433.54	162'835.67	5'217.75	225'752.35	146.21	146.17	135.94				
Montreux	26'065	6.00	156'390.00	110'883.73	714'280.66	58'084.21	212'523.24	165'249.88	368'560.59	318'504.25	5'497'812.99	176'166.53	7'622'066.09	292.43	292.35	271.89				
St-Légier	5'243	4.00	20'972.00	14'869.58	95'785.50	7'789.13	28'499.50	22'160.12	49'424.21	42'711.63	737'260.27	23'624.05	1'022'123.99	194.95	194.90	181.26				
La Tour-de-Peilz	11'906	5.00	59'530.00	42'208.00	271'891.60	22'109.81	80'897.17	62'902.52	140'292.93	121'238.94	2'092'747.67	67'057.95	2'901'346.60	243.69	243.62	226.57				
Vevey	19'871	6.00	119'226.00	84'533.69	544'541.38	44'281.27	162'019.92	125'980.45	280'977.08	242'815.96	4'191'330.98	134'302.90	5'810'783.63	292.43	292.35	271.89				
Veytaux	922	2.00	1'844.00	1'307.43	8'422.11	684.87	2'505.87	1'948.47	4'345.71	3'755.49	64'824.91	2'077.19	89'872.05	97.48	97.45	90.63				
s.cris 31.12.2019		total pour contrôle		297'359.70	1'915'504.44	155'765.90	569'928.92	443'154.76	988'378.21	854'140.86	14'743'623.51	472'430.22	20'440'286.52							
total		80'384	419'395.00											TOTAL	20'440'286.52					
3 villes/609 habitants PCI		57'842												609	610.01-02-03	TOTAL	coût/hab	Budget 2020	Comptes 2019	
		85'258												Signalisation	Stationnement	TOTAL	coût/hab			
														Montreux	545'374.29	-1'585'536.62	6'581'903.76	252.52	241.41	212.30
														La Tour-de-Peilz	249'116.68	-200'467.85	2'949'995.43	247.77	230.83	212.09
														Vevey	415'773.35	-2'593'429.82	3'633'127.16	182.84	90.09	129.40
														<b>coût total ASR net cptes 600 à 66</b>		<b>coût/hab</b>	<b>budget 2020</b>	<b>comptes 2019</b>		
														Blonay	1'794'512.46	291.74	297.71	274.62		
														Chardonne	589'020.87	194.27	200.26	183.99		
														Corseaux	444'291.14	194.27	200.26	183.99		
														Corsier	653'323.61	194.27	200.26	183.99		
														Jongny	299'949.94	194.27	200.26	183.99		
														Montreux	7'834'468.67	300.57	295.50	260.34		
														St-Légier	1'274'078.63	243.01	248.98	229.30		
														La Tour-de-Peilz	3'522'143.44	295.83	284.91	260.13		
														Vevey	4'588'036.71	230.89	144.17	177.44		
														Veytaux	134'179.16	145.53	151.53	138.67		
														<b>totaux</b>	<b>2'138'646.08</b>	<b>24'303'174.60</b>				
Château-d'Oex		3'468	21.45	74'388.82											Château-d'Oex	74'388.82				
Rossinière		548	21.45	11'754.64											Rossinière	11'754.64				
Rougemont		858	21.45	18'404.16											Rougemont	18'404.16				
total pour contrôle		85'258		1'828'789.62											<b>total pour contrôle</b>	<b>21'238'552.25</b>				